

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 février 2023**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 27 Conseillers présents : 18 (9 procurations)

L'an 2023, le 21 février à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Madame Véronique BRUDER a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 20 février 2023, dans le cadre d'une procédure en urgence.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. François LARDINAIS	Mme Elodie PAULUS
Mme Stéphanie GUIMIER	M. Christian SITTLER	M. Philippe WETZEL
M. Claude WEIL	M. Éric LACHMANN	Mme Chantal WINTZ
Mme Nathalie GARBACIAK	Mme Séverine RAMSEYER	M. Richard BAUMERT
M. Jean-Jacques KNOPF	Mme Elsa ESTREICHER	Mme Caroline RUDOLF
Mme Véronique BRUDER	Mme Gaëtane CHAUVIN	M. Vincent KALT

Membres absents excusés :

Mme Florence SCHWARTZ (procuration à Mme Elsa ESTREICHER), M. Bruno LEFEBVRE (procuration à M. Jacky WOLFARTH), Mme Sonia JEHL (procuration à M. Eric LACHMANN), Mme Julie ROJDA (procuration à M. Claude WEIL), M. Éric HELBLING (procuration à M. François LARDINAIS), Mme Ellia FONTAINE (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), M. Frédéric BARTHE (procuration à M. Jean Jacques KNOPF), M. Antony REIFF (procuration à Mme Séverine RAMSEYER), M. Martin GUNDELACH (procuration à Mme Gaëtane CHAUVIN).

Assistait en outre : M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

DCM10/02/2023 Souscription d'un emprunt

Entendu les explications de M. le Maire,

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

vu le recours à l'emprunt prévu dans la délibération 04/01/2023 du 30 janvier 2023 portant approbation de l'avant-projet définitif et du plan de financement du projet d'espace culturel polyvalent,

vu les résultats de la consultation auprès des établissements bancaires,

vu l'offre de prêt du Crédit Agricole Alsace Vosges pour un montant de 2 000 000 € proposant un financement selon les caractéristiques énoncées ci-après :

- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle

- Taux d'intérêt fixe : 3,10 %
- Frais de dossier : 2000 €
- Coût total du crédit : 2 627 750 €

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide :

- de retenir l'offre de prêt du Crédit Agricole Alsace Vosges selon les conditions visées ci-dessus
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces y relatives.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
Véronique BRUDER.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

